

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, on m'informe que la Société a reçu la lettre que M. Lapetina a écrite au bureau des services de vérification, dont le député s'est informé, et je dis ceci afin que nous sachions bien de quoi nous parlons, le 25 octobre 1971. Des réunions ont par la suite été organisées avec les membres du personnel du bureau des services de vérification et les membres du personnel de la SCHL. On m'avise qu'à la suite de ces réunions, on a conclu de s'en tenir là.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il donner à penser qu'avec cette lettre écrite à l'automne de 1971 la SCHL était mise au courant de ces allégations pour la première fois?

M. Basford: Non, monsieur l'Orateur, mais je crois que la question dont le député m'a donné avis portait sur cette lettre et c'est la question à laquelle je répondais. Une enquête est toujours en cours afin de savoir si les agents de la Société détenaient d'autres renseignements ou s'il existait d'autres renseignements disponibles. Sans vouloir essayer de faire des insinuations, je ne faisais que répondre...

M. Hellyer: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au ministre afin qu'il puisse terminer sa réponse. Je prends note que le député soulève la question de privilège, mais je dois rappeler aux députés qu'il ne reste que trois minutes avant la fin de la période des questions.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, entendons-nous; la question du député concernait les allégations d'irrégularités faites par M. Vincent Lapetina. Je crois qu'ils les a faites pour la première fois dans sa lettre aux services de vérification. S'il en a fait d'autres, je ne les connais pas. C'est à cette époque, je crois, que M. Lapetina a fait ses premières allégations.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je suis étonné que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'ait pu informer le ministre qu'elle connaissait ces allégations plusieurs mois à l'avance et qu'en fait, des documents avaient été remis à la Société à Toronto...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député de Trinity devrait dire quelle est sa question de privilège. Il semble y avoir débat entre le député et le ministre et je doute qu'il y ait question de privilège.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, la question de privilège est que le ministre a, sans le vouloir, donné des renseignements erronés à la Chambre au sujet de l'intégrité de la Société. Ce qui est très grave, c'est que la Société connaissait bien avant la date que le ministre vient de nous communiquer toutes ces allégations. On a prétendu qu'ils avaient circonscrit la vérification qui fut effectuée, qu'ils n'avaient pas fait une bonne enquête, qu'ils continuaient d'autoriser des prêts aux mêmes directeurs en cause et que certains des cadres supérieurs ou anciens fonctionnaires supérieurs de la Société avaient contribué à dissimuler certaines choses. A mon avis, cela met en cause un privilège de tous les députés à un point tel qu'il me semble que le premier ministre doit maintenant assurer à la Chambre qu'une enquête judiciaire impartiale sera entamée, une enquête où l'on pourra convoquer des témoins, entendre des témoignages et en arriver aux faits, sans peur, ni

Questions orales

préjugés. Je pense que toutes ces circonstances et tous ces faits ont un lien avec les privilèges de la Chambre.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député a dit, je crois, que j'avais trompé la Chambre. Je n'ai absolument pas essayé de le faire. Le député a dit que cette affaire était grave. La question que m'a posée le député de Trinity demandait quand la Société centrale d'hypothèques et de logement a été informée pour la première fois des allégations d'irrégularités faites par M. Lapetina en ce qui concerne des centres communautaires étudiants. Ma réponse à cette question est que les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont reçu la lettre de M. Lapetina, dont il a été question à la Chambre l'autre jour, le 25 octobre 1971, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués. J'ignore s'ils ont obtenu des renseignements au sujet des allégations de M. Lapetina avant d'avoir reçu la lettre, mais je m'enquerrai.

M. Hellyer: Ils auraient dû le savoir et le dire au ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au ministre et à l'honorable député qu'ils s'engagent dans un débat qui n'a rien à voir avec la question de privilège.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE GAZODUC DE L'ARCHIPEL DE L'ARCTIQUE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PANARCTIC OILS

M. Keith Taylor (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné la récente déclaration du premier ministre du Québec concernant le parcours du pipe-line qui acheminera le gaz naturel des îles de l'Arctique, dira-t-il à la Chambre si Panarctic Oil Limited a terminé ses études sur le parcours du pipe-line et si un rapport a été présenté à ce sujet?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, des études sont présentement en cours, et aucune décision n'a été prise à ce sujet ni par la Panarctic Oils Limited, ni par le groupe en cause.

* * *

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX RÉGIONAUX—LE CAS DU NORD DE L'ONTARIO

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme le ministre a annoncé la décentralisation du ministère de l'Expansion économique régionale et l'établissement de quatre bureaux régionaux, voudrait-il nous dire si l'un de ces bureaux sera établi dans le nord de l'Ontario?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, non seulement y aura-t-il là un bureau régional mais d'autres bureaux régionaux seront installés en Ontario et un